

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier :

les comptes communaux de l'exercice 2023

La Commission composée de :

Mesdames	Anne Beck excusée le 6 mai 2024, Valérie Schlup, Rapporteuse Susete Ulliel,
Messieurs	Edouard Dubuis, Christian Joly, Président, excusé le 22 avril 2024 Rémi Founou Alexandre Sobredo, excusé le 29 avril 2024

s'est penchée, en dates des 22, 29 avril, 6, 27 mai et 3 juin 2024 sur les comptes 2023.

Lors de la séance du 22 avril 2024, Mme la Syndique Monique Choulat-Pugnale et Mme la boursière communale Marielle Vontobel, étaient présentes pour la communication concernant le résultat financier des comptes 2023.

Diverses informations complémentaires ont été reçues par échanges de courriels principalement sous forme de liste de questions et réponses avec Mme la Syndique et Mme la boursière communale. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les informations données avec transparence et la transmission des comptes audités.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est particulièrement attachée à contrôler les dépassements des comptes de charges et diminutions des comptes de produits, en regard du budget 2023 voté par le Conseil communal.

Introduction

Les comptes présentés par la Municipalité pour l'exercice 2023 présentent une perte de CHF 971'300 pour un budget 2023 prévoyant une perte de CHF 7'192'311 après amendements du Conseil communal.

Cette différence s'explique principalement par des charges budgétées non dépensées, par un prélèvement au fond de réserve, ainsi que des remboursements reçus en 2023 d'associations intercommunales.

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement encore positive de CHF 940'281, elle ne couvre pas les investissements de CHF 2'228'320. La marge d'autofinancement n'a pas cessé de diminuer ces dernières années.

Les fonds propres (capital) sont désormais de CHF 130'120 contre CHF 1'101'420 au 31.12.2022.

Commentaires

Un prélèvement au fond de réserve de CHF 1'200'000 a été effectué, ceci afin de réduire le déficit et avant la mise en place des nouvelles normes comptables (MCH2). C'est la deuxième année consécutive qu'un prélèvement au fond de réserve est effectué.

Le déficit effectif avant prélèvement au fond de réserve est donc de CHF 2'171'300.

La valeur du point d'impôt a augmenté, il se situe en 2023 à CHF 1'018'784, en 2022 il était de CHF 897'514.

La Commune conserve pour 2023, 22,60% de ses entrées fiscales totales. Ce taux n'est pas tant éloigné de celui de l'année précédente soit 24.88%, mais loin de l'année 2021 soit 35.51% et de celui de l'année 2020 soit 17.65%. La situation est toujours instable.

La situation financière générale n'a donc pas évolué de manière significative au cours des dernières années (charges péréquatives et factures sociales). Par conséquent, la Commune est donc toujours tributaire des aléas économiques et des calculs du canton et ne peut toujours pas gérer ses deniers avec l'anticipation souhaitée.

La Commission relève qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2023.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande par 6 voix pour et une abstention, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Rolle,

Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 29 avril 2024,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- ° adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2023, tels que présentés ;
- ° valider le prélèvement au fonds pour charges péréquatives de CHF 1'200'000 ;
- ° donner décharge à la Commission permanente des finances ;
- ° donner décharge à la Municipalité ;
- ° donner décharge à la Cheffe du service des finances.

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly

Rolle, le 3 juin 2023

La Rapporteuse

Valérie Schlup